



COALITION CANADIENNE CONTRE LA CONDUITE AVEC LES FACULTÉS AFFAIBLIES

Aperçu du Comité d'examen des collisions mortelles

FONDATION DE RECHERCHE SUR LES BLESSURES DE LA ROUTE, JUIN 2024

La présente fiche d'information vise à aider les collectivités à comprendre le rôle et les avantages d'un comité d'examen des collisions mortelles (CECM). Elle retrace le contexte dans lequel la ville d'Ottawa a mis en place un CECM, y compris les raisons qui ont motivé sa création. Cet aperçu du CECM et des étapes générales de sa création et de sa gestion pourrait aider les collectivités à mieux comprendre les collisions mortelles et les mesures à prendre pour les éviter.

Qu'est-ce qu'un comité d'examen des collisions mortelles?

En 2017, la Ville d'Ottawa a créé un Comité pluridisciplinaire d'examen des collisions mortelles (CECM) sous la forme d'un projet pilote. L'objectif de la création de ce comité était de mener un examen en temps opportun des collisions routières mortelles au fur et à mesure qu'elles se produisaient dans la municipalité.

Le Comité comprend des représentants du Bureau du coroner superviseur régional de l'Est de l'Ontario, du Service de police d'Ottawa (collisions et application du Code de la route), du Service de la circulation (Ville d'Ottawa), d'urbanistes et d'ingénieurs de la ville, du Programme d'amélioration de la sécurité des routes à Ottawa et de Santé publique Ottawa.

Le Comité examine tous les aspects des collisions mortelles afin de déterminer les facteurs qui y ont joué un rôle et la façon dont ils pourraient être traités. Il est chargé de formuler des recommandations propres au lieu précis de la collision, qui pourraient avoir des répercussions sur l'ensemble du réseau de transport.

On observe plus souvent des CECM à l'échelle municipale, car, dans le cas des communautés rurales, une approche régionale sera vraisemblablement plus efficace ou plus facile à gérer pour les petites localités situées dans une même zone géographique. Toutefois, une telle démarche nécessitera des protocoles de confidentialité plus complexes relativement à un petit nombre d'incidents, afin de protéger la vie privée des personnes.

Pourquoi le CECM a-t-il été créé?

Le CECM a été créé pour permettre aux principaux décideurs municipaux de mieux comprendre les collisions mortelles et les facteurs qui y contribuent. Avant la création du CECM, le Service de police d'Ottawa recueillait des renseignements sur les collisions mortelles et, se fondant sur ses enquêtes, formulait des recommandations d'amélioration qui étaient ensuite communiquées à la municipalité. Cependant, ce processus n'incluait pas d'examen systémique tenant compte du contexte pour éclairer l'établissement de campagnes d'information, guider les améliorations techniques, définir des initiatives d'application de la loi appropriées ou proposer des changements à l'environnement bâti et au réseau de transport, ainsi que des améliorations de la sécurité routière de plus grande portée (p. ex. à l'échelle provinciale ou fédérale).

Quel est l'objectif d'un CECM?

L'objectif d'un CECM est de fournir aux collectivités de toutes tailles un outil qui leur permette de mieux comprendre les collisions mortelles qui surviennent sur leur territoire et de déterminer les facteurs qui y jouent un rôle. Le travail d'un CECM permet de partager une vue d'ensemble des collisions mortelles avec les principales parties prenantes de la communauté, de manière à ce que chaque organisme représenté par les membres participants puisse obtenir une image globale des facteurs qui contribuent aux collisions. En outre, cette démarche facilite la discussion sur les priorités et les mesures concrètes à prendre pour s'attaquer à ces facteurs et prévenir les collisions futures en tirant parti des compétences des divers organismes représentés au sein d'un CECM. Cette initiative repose sur quatre piliers : outre la sensibilisation, l'application de la loi et le génie, l'accent a été mis sur la nécessité d'aider les collectivités à centrer davantage leur attention sur l'environnement bâti.

Il est essentiel que les collectivités obtiennent plus rapidement une compréhension plus complète des facteurs contribuant aux collisions mortelles afin que les décideurs puissent prendre des décisions fondées sur des données en ce qui concerne la sensibilisation, l'application de la loi, le génie et, plus important encore, l'environnement bâti. Cela permet également de disposer d'une analyse plus actuelle des collisions afin que les décideurs puissent prendre des mesures lorsque des problèmes surviennent et définir les actions possibles afin d'éviter de futurs incidents.

Quels sont les organismes représentés au sein d'un CECM?

Mis à l'essai pour la première fois dans la ville d'Ottawa en 2017, le concept du CECM a rassemblé des représentants du Bureau du coroner superviseur régional de l'Est de l'Ontario, du Service de police d'Ottawa (collisions et application du Code de la route), du Service de la circulation (ville d'Ottawa) et des urbanistes et ingénieurs de la ville, du Programme d'amélioration de la sécurité des routes à Ottawa et, au fil du temps, de Santé publique Ottawa.

La clé du succès d'un CECM consiste à s'assurer que le groupe reste restreint et agile et qu'il sollicite la participation des principaux décideurs à l'échelle locale. Parallèlement, d'autres organismes peuvent être invités à jouer un rôle de conseil ou de consultant ou à partager des connaissances précises ou techniques au sujet de tendances ou de facteurs clés, selon les besoins. Toutefois, le succès d'un CECM repose sur sa capacité à conserver sa taille réduite, sa souplesse et son efficacité.

Les partenaires communautaires ont-ils un rôle à jouer au sein d'un CECM?

Afin de préserver la confidentialité des renseignements personnels, les partenaires communautaires ne sont généralement pas des membres officiels d'un CECM, mais ils jouent un rôle essentiel dans la promotion de la mise en œuvre des changements dans leurs municipalités respectives. L'information contenue dans chaque rapport annuel du CECM devrait apporter des données opportunes aux personnes et aux organisations qui souhaitent promouvoir le changement et l'amélioration de la culture de sécurité routière au sein de leur municipalité.

En outre, les partenaires communautaires sont souvent en mesure de parler des questions liées aux collisions mortelles en utilisant des messages personnalisés et plus pertinents. Inversement, le personnel

du bureau du coroner, des services de police et des administrations municipales pourra communiquer des messages neutres étayés par des données.

Quel est le fonctionnement d'un CECM?

Le processus lui-même suppose la présentation des caractéristiques et des facteurs de chaque mortalité dans un délai donné de quelques jours après qu'elle se soit produite. Cette présentation est suivie d'une période de questions-réponses ouverte à tous, afin que tous les partenaires aient la possibilité de poser des questions. Vient ensuite une table ronde qui permet aux membres de participer en vue de cerner les facteurs qui ont contribué à la collision. Cette discussion permet aussi d'examiner des solutions et des interventions concrètes visant à prévenir une future collision mortelle à cet endroit précis, ainsi qu'à d'autres endroits semblables dans la municipalité.

En fonction de quels critères les organismes membres d'un CECM peuvent-ils partager des données sur les collisions mortelles?

Un CECM est dirigé par le Bureau du coroner superviseur régional et, à ce titre, il a la capacité, définie par la loi (la Loi sur les coroners), de communiquer des renseignements relatifs à chacune des collisions mortelles. Il s'agit notamment d'information relative aux antécédents médicaux de la personne décédée, à la toxicologie et d'autres détails pertinents.

Selon les lois d'autorisation de chaque secteur de compétence, il pourrait être nécessaire de conclure un protocole d'entente ou un accord de partage des données. Dans ce cas, les éléments clés de ce genre d'accord devraient inclure à tout le moins les aspects suivants :

- > confidentialité
- > usage restreint des données
- > propriété des données
- > destruction des données
- > droits de propriété intellectuelle

Quels types de données sont présentés au CECM et pourquoi est-ce important?

Plusieurs sources de données sont présentées au cours des réunions du CECM. Les plus courantes sont les suivantes :

- > **Les données des forces de l'ordre.** Les enquêteurs de la police qui se rendent sur les lieux de collisions mortelles sont autorisés à partager l'information relative à l'enquête sur la collision, les antécédents de conduite des personnes en cause et d'autres renseignements connexes (l'assistance policière aux enquêtes des coroners de l'Ontario est prévue à l'article 9 de la Loi sur les coroners). Il est également important de bien comprendre les données relatives à l'application de la loi et aux plaintes officielles déposées par le public afin d'établir le contexte, par exemple des antécédents de comportements dangereux sur le lieu donné, des plaintes officielles déposées par des résidents ou des campagnes d'application de la loi localisées.
- > **Données techniques.** Le CECM doit également tenir compte de l'historique des collisions survenues à chaque endroit, qui peut être fourni la municipalité, ainsi que de l'information sur les améliorations ou modifications physiques qui ont été apportées à cet endroit. On peut penser ici à des modifications techniques, à la mise en œuvre de technologies de sécurité routière telles que des caméras aux feux rouges et des dispositifs automatisés de contrôle de la vitesse. La plupart des administrations peuvent aussi fournir un historique des plaintes de résidents à propos du lieu (p. ex. excès de vitesse, comportements dangereux, marquages à la peinture défraîchis).
- > **Campagnes d'information.** Il est également important pour un CECM de savoir si des campagnes d'information du public ont été menées dans chacun des secteurs de compétence. Cet élément a son importance s'il s'agit de nouvelles infrastructures mises en place dans la municipalité, de nouvelles lois ou de la hausse en flèche d'un certain type de collisions.

- > **Données environnementales.** De nombreux secteurs de compétence adoptent désormais une approche en amont dans le but d'aménager des communautés physiquement plus sûres que celles qui ont été construites au cours des 50 dernières années. Il est important que les renseignements générés par les CECM soient communiqués ouvertement afin que le personnel de la planification et les décideurs puissent commencer à influencer les décisions d'aménagement des lotissements au stade du concept ainsi que la planification de l'utilisation des sols.

Les conclusions d'un CECM sont-elles publiées ou communiquées à la communauté?

Oui. Il est essentiel que les travaux du comité d'examen des collisions mortelles de chaque collectivité soient publiés chaque année. Cela permet à la commission et à la municipalité de rendre des comptes et de faire en sorte que la sécurité routière reste une priorité du programme politique. De plus, cela permet aux différentes parties prenantes de la collectivité d'évaluer les progrès réalisés par leur ville en matière de sécurité routière et de contribuer aux initiatives proposées. Il est possible de consulter un exemple de rapport annuel à l'adresse suivante : <https://www.ontario.ca/fr/document/rapport-annuel-2020-du-comite-dexamen-des-collisions-mortelles-ottawa>

Qui, au sein de la communauté, bénéficie de l'existence d'un CECM?

Les données et les connaissances générées par un CECM sont cruciales pour les partenaires de la communauté. Il peut s'agir, entre autres, d'élus, de professionnels de la santé publique, d'une section locale de MADD ou du Conseil de la sécurité, d'organisations de cyclistes et de piétons, de partenaires du secteur privé et de groupes médiatiques. Il est important de diffuser largement le rapport annuel afin d'aider les résidents à comprendre ce qui se passe sur leurs routes et à évaluer les efforts déployés à l'échelle locale pour rendre leurs communautés plus sûres

FONDATION DE RECHERCHE SUR LES BLESSURES DE LA ROUTE

La vision de la Fondation de recherche sur les blessures de la route (FRBR) est de s'assurer que les gens qui utilisent les routes rentrent chez eux en toute sécurité chaque jour en éliminant les décès sur la route, les blessures graves et leurs coûts sociaux. La mission de la FRBR est d'être une source de connaissances pour la sécurité des usagers de la route et un chef de file mondial en matière de recherche, de développement de programmes et de politiques, d'évaluation et de transfert de connaissances. La FRBR est un organisme de bienfaisance canadien enregistré qui dépend de bourses, de contrats et de dons afin d'offrir des services au public. Consultez tirf.ca.



171, rue Nepean, bur. 200 Ottawa, ON Canada K2P
0B4 Sans frais : 1-877-238-5235

Numéro d'enregistrement d'organisme de
bienfaisance 10813 5641 RR001

ISBN | 978-1-77874-037-4

© Fondation de recherche sur les blessures de la route 2024

TIRF.CA



COALITION CANADIENNE CONTRE LA CONDUITE AVEC LES FACULTÉS AFFAIBLIES

La FRBR et Diageo North America ont formé la CCCFA afin de lutter contre la conduite avec facultés affaiblies au Canada.

DIAGEO